

FFS

L'affaire Khalifa :
"Une grande
supercherie"

"La transformation de l'affaire Khalifa, une affaire éminemment politique, en une supercherie judiciaire, est la preuve flagrante de la complicité, de la responsabilité et de la persistance de la politique mafieuse des décideurs. Les bénéficiaires de cette expédition judiciaire, ceux qui tirent encore les ficelles de la justice et de toutes les institutions du pays et qui se trouvent aux plus hautes altitudes du système sont les seuls, les vrais concepteurs de la sale guerre. (...) L'affaire dite "Khalifa" relève aujourd'hui de la haute trahison." La résolution politique de la session ordinaire du conseil national du FFS qui s'est tenue ce week-end a consacré un large commentaire au procès de l'affaire Khalifa.

Selon le FFS, il s'agit là "d'une grande supercherie qui se déroule actuellement au tribunal de Blida". "Un empire financier ayant causé des préjudices incalculables à l'économie nationale, bénéficiant de la complicité des plus hautes autorités du pays, constitué par les affairistes du système, présenté à l'étranger comme garantie et modèle d'investissement par les cercles propagandistes de la police politique", explique le parti d'Aït Ahmed qui précède ce commentaire par un constat critique de la situation économique du pays.

En effet, la résolution lue par le premier secrétaire national du FFS indique que "le pays est rongé par une corruption sauvage et sans limite. Le patrimoine national et les ressources du pays sont devenus une propriété privée de la caste dirigeante. La justice censée contrôler la légalité et la légitimité de la propriété est devenue l'instrument par lequel s'organise le transfert de la propriété publique vers des cercles mafieux et se légalise la corruption et la falsification économique et financière". Sur le plan politique et des libertés syndicales, de la FFS souligne que "l'analyse approfondie de la situation politique du pays fait carrément ressortir le décalage criant qui sépare le discours officiel affirmant la réussite du "redressement du pays" et la réalité quotidienne qui se caractérise par la poursuite de la politique de la fuite en avant" et que "le pouvoir s'entête à vouloir imposer un syndicat unique, devenu l'appendice bureaucratique d'un régime anti-populaire". En somme, pour Ali Laskri, "la situation du pays est telle qu'aujourd'hui la santé du pays dépend du bulletin de santé de Bouteflika".

Pour le FFS qui se revendique plus que jamais d'un parti "proche du peuple et des démunis", donc "un parti de gauche", "seule la restitution de l'intégralité des droits aux Algériennes et aux Algériens dans un cadre démocratique et sous le contrôle d'une justice indépendante, pilier de l'Etat de droit est à même de réunir les conditions du retour à la paix et à l'avènement d'une république démocratique". "Le FFS reste engagé et s'associe à toutes les initiatives visant à défendre et à élargir les espaces de la contestation démocratique aux côtés de l'ensemble des acteurs politiques et sociaux autonomes", note la résolution du conseil national du FFS.

Cela étant, cette même instance a tenu à "dénoncer unanimement et sans ambiguïté les agissements et les actes de violence commis par des prétendus militants contestataires contre les instances et le siège national du parti". A ce propos, le président du FFS, M. Hocine Aït Ahmed, dans une communication adressée aux membres du conseil national, a indiqué que "les services n'ont fait qu'exploiter la dégradation interne à l'organisation du FFS". "Il n'y a qu'à passer en revue le profil des individus qui encadrent la fronde. Ils sont connus de tous comme étant soit des corrompus, soit des escrocs, soit tout simplement des gens proches des services. (...) Mais ne perdons pas de vue que certains sont récupérables et c'est ce que je recommande instamment à Da Ali (Laskri) de faire", explique Aït Ahmed dans sa lettre.

Aber Bettache

Rectificatif

Dans l'article intitulé "Des femmes juges pour les grands procès", publié dans notre édition du 21 janvier 2007, nous avions écrit que l'affaire du FIS avait été jugée par madame Aït Hamlat. En fait, c'était M^{me} Ziani qui présidait la chambre administrative du tribunal d'Alger qui devait trancher ce dossier. M^{me} Aït Hamlat y représentait le parquet qui a requis la dissolution du parti islamiste.

Toutes nos excuses à M^{me} Ziani et Aït Hamlat et à nos lecteurs.

S. A.

ONZIEME JOUR DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA

Le liquidateur l'a déclaré hier :
"Les investigations futures perceront
les mystères"

Le liquidateur du groupe Khalifa, Badi Moncef, a comparu hier en tant que témoin dans ce procès. Il a été trop prolixe sur la marche à suivre pour arriver jusqu'à la liquidation de Khalifa qu'il refuse d'appeler groupe mais plutôt "sphère Khalifa", car, justifie-t-il, le groupe n'a aucune légitimité juridique. Quelque peu pédant sur le résultat de sa mission, il parlera en substance du problème d'indemnisation des déposants au nombre de 200 000 et citera incidemment le procès de Nanterre pour la liquidation de la villa de Cannes de Khalifa à la suite du dépôt de plainte des travailleurs de Khalifa Airways. Sans en dire davantage, le liquidateur avancera un chiffre de 200 milliards de dinars de passif constaté et que pour l'actif, il ne peut récupérer que 5 à 10 % pour la masse des créanciers. Il ne s'empêchera pas de dire qu'il a buté sur un problème d'archives mais félicite néanmoins ses collaborateurs qui se sont dévoués pour mettre à sa disposition les documents utiles à même de lui permettre de récupérer l'argent.

Notons qu'avant le liquidateur, c'était l'expert judiciaire, Foufa Hamid, qui a comparu pour donner des éclaircissements sur cette affaire. Il avouera qu'au bout de quelques mois, il a pu arrêter un chiffre de 3 277 786 636,38 DA comme dommages causés par Khalifa. L'expert précise que la gestion d'El Khalifa Bank était anarchique. Il soulève qu'il faudrait attendre le deuxième dossier de Khalifa, à savoir celui des agences, pour pouvoir prétendre

connaître les personnes étrangères qui y venaient prendre de l'argent.

Les avocats l'inondent de questions. Me Bergueul qui a demandé certaines explications à l'expert, voulant savoir si Moumen Khalifa était au procès et qu'il dira que c'est lui qui a pris de l'argent, cela suffira d'innocenter les autres prévenus, l'expert marque un silence et ne peut répondre.

Précisons qu'avant les témoignages de l'expert et du liquidateur, la juge, Mme Brahimi Fatma, a réentendu les prévenus Chachoua Abdelhafid, Akli Youcef, Dallal Abdelwahab, Récha Abdelwahab, Mir Ahmed et Aggoun El Hadi, l'acheteur de la villa de Zéralda appartenant à Chachoua Abdelhafid.

Avec assurance et autant de confiance, Dallal Abdelwahab avait déclaré d'emblée qu'il n'était pas autorisé à remettre directement l'argent pris de la caisse principale à Moumen Khalifa mais c'était plutôt Chachoua Abdelhafid qui se chargeait de réceptionner l'argent. "Je n'avais pas le droit d'aller au-delà des escaliers", soutient Dallal qui, comme pour dire qu'il ne pouvait avoir connaissance de la suite réservée à l'agent qu'il le lui remettait.

Akli Youcef, pour sa part, revient, lui, sur ses précédentes déclarations et affirme qu'il ne se souvient plus s'il a donné de l'argent, qu'il soit en devises ou en dinars, à qui que ce soit, alors que Récha Abdelwahab précise qu'il n'avait jamais vu Khalifa Abdelmoumen ramener des

sachets d'argent chez lui. Mieux, fera-t-il savoir à la juge, Chachoua Abdelhafid n'a jamais emmené Abdelmoumen Khalifa dans sa voiture.

D'autres aveux, ceux de Akli et Hammou : "C'est Chachoua qui nous a appelés pour nous donner instruction de régulariser la caisse, précisant que les ordres lui étaient parvenus de Moumen Khalifa qui se trouvait à l'étranger."

La juge fera ensuite appel au prévenu Aggoun El Hadi. C'est lui qui a acheté, pour le prix de 700 millions, la villa appartenant précédemment à Chachoua Abdelhafid laquelle est située au village des artistes à Zéralda. La présidente du tribunal lui demande sa relation avec Chachoua Abdelhafid. Expliquant qu'il n'avait jamais connu ce dernier par le passé, il précisa toutefois que c'est son père Ahmed, impliqué également dans cette affaire, qui lui a proposé ladite villa.

"Quel était le montant qui vous a été proposé initialement ?" questionne la juge. "800 millions de centimes", répond Aggoun qui ajoutera qu'elle était bâtie sur 350 m² avec un étage et dotée d'une piscine mais non encore achevée à l'achat.

Aggoun El Hadi sera invité par la juge à voir de plus près les photos de sa villa pour lui confirmer que les travaux étaient presque finis et que les sanitaires étaient de haut de gamme.

"Dites-moi, en toute sincérité, est-ce que vous êtes convaincu que le prix d'achat de la villa est réel sachant qu'une belle maison avec piscine et construite avec

des matériaux de luxe se vend à 700 millions de centimes", s'interroge la juge. "J'ai fait une affaire Mme la juge", lâche le prévenu. Cependant, la présidente lui fait savoir que les services des impôts ont surévalué la demeure et lui ont demandé de s'acquitter d'une taxe de 180 millions. "J'ai refusé de payer cette taxe d'où un recours a été formulé en ce sens", argumente-t-il. "Vous avez fait une affaire avec Chachoua et vous voulez en faire encore avec les impôts", renchérit la juge.

A la question du représentant du ministère public de connaître sa profession, le prévenu répond : commerçant et qu'il n'a aucun lien avec la famille Chachoua. Pour le prix réel de la villa, le mis en cause estime qu'elle peut atteindre 12 millions de dinars. Aussi, il répondra au procureur général qu'il n'a pas l'intention de la vendre puisqu'il désire posséder une maison pieds dans l'eau du moment qu'il a un chalet à Chrèa et une villa à Blida. Les avocats de la défense, dans leurs interventions quant aux questions posées au prévenu Aggoun, s'appuient principalement sur le fait que leur mandant ignorait totalement que les Chachoua travaillaient chez Khalifa. "Je n'ai su qu'il y avait problème à Khalifa qu'à la suite du scandale des fuites de deux millions d'euros et qu'il ne pensait guère que le vendeur avait pour intention de se débarrasser de sa villa et que s'il savait que la villa était entachée d'une quelconque irrégularité, il ne l'aurait pas achetée."

M. B.

LOUISA HANOUNE L'A DECLARE HIER A LA RADIO CHAINE III

"Le procès Khalifa est l'occasion de situer
les responsabilités des politiques"

Les affaires Khalifa et BRC, la révision de la Constitution, les prochaines échéances électorales, les privatisations et "l'alliance" du PT avec le FLN ont fait l'essentiel de l'intervention de Louisa Hanoune, qui, hier, était l'invitée de l'émission "En toute franchise" de la Radio Chaîne III. Une occasion au cours de laquelle la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT) n'a pas manqué "d'épingler" deux ministres du gouvernement Belkhadem.

Saïda Azzou - Alger (Le Soir) - "Pour nous, l'affaire Khalifa est le produit des réformes économiques et des options mises en œuvre avec zèle par certains ministres de la République (...)", estime la porte-parole du Parti des travailleurs qui prend tout le temps nécessaire pour développer son idée. Pour Louisa Hanoune, qui souhaite que dans ce procès la justice tranche en toute souveraineté, l'affaire dite Khalifa doit situer la responsabilité du politique dans cette "histoire" qu'elle assimile à celle de la "mafia russe" avant de rappeler que le parti qu'elle dirige avait, dès le départ, attiré l'attention des pouvoirs publics sur le phénomène Khalifa. En vain ! "Il faut que l'on aille jusqu'au bout de cette histoire pour déterminer les responsabilités de cette catastrophe car il s'agit, mine de rien, de 17 milliards de dollars." Pour la SG du PT, l'Etat doit faire toute la lumière sur cette affaire, et ouvrir des enquêtes sur toutes les banques agréées puis

dissoutes. "Il n'est pas normal qu'on fasse l'impasse sur tout cela. Il est temps d'ouvrir le volet politique de toutes ces affaires et de situer les responsabilités (...)" Car, martèle Louisa Hanoune, l'affaire Khalifa, celle de BRC et tous les scandales à venir trouvent leur origine dans la démarche de ceux qui nous ont imposés "l'économie de bazar", et dans le fait que l'Etat soit absent en matière de lutte contre la corruption. Un phénomène qui, selon elle, a pris pleine mesure durant les années de "guerre" pour s'épanouir avec l'ouverture de l'économie de marché et ce, en absence de moyens de contrôle. A commencer par l'Inspection générale des finances (IGF) que l'on doit renforcer pour qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien. Ensuite, il y a les parlements "à condition bien sûr que les enquêtes ne finissent pas dans les tiroirs", commente l'invitée de l'émission de Mohand Saïou qui considère que la justice doit s'autosaisir quand la presse

fait état de scandale financier et de malversation. "Nombreux sont les cadres qui ont beaucoup à dire, qui sont prêts à dénoncer un certain nombre de situations mais qui ne peuvent le faire car la justice ne protège pas les témoins", considère Louisa Hanoune qui donne le point de vue de son parti quant aux moyens de lutte contre la corruption qui doit être l'affaire de tous. "Dans l'affaire BRC, l'IGF a fait son travail, ce qui n'a pas été du goût de Chakib Khellil, puisqu'il n'a pas reconnu cette institution", dira l'ex-candidate aux présidentielles avant d'aborder la loi sur les hydrocarbures. "Le temps nous a donné raison, dès le départ nous avons été contre la loi de Chakib Khellil, comme nous sommes contre la politique de privatisation menée par Abdelhamid Temmar, qui défend et applique avec zèle les orientations de la Banque mondiale et les orientations de l'UE." Une attitude qui, selon elle, est en totale contradiction avec les orientations du président dans son discours du 26 décembre dernier. "Le lendemain, Temmar dit autre chose en précisant que l'accord d'association avec l'UE prime sur le reste. Il y a dans le gouvernement des ministres qui n'en ont cure du devenir de ce pays", s'indigne la porte-parole du PT qui propose qu'à trois mois des élections, les privatisations devraient être gelées et le ministère de la Participation dissous. "La politique

menée par ce département me révolte. Surtout quand j'entends le représentant d'Orascom remercier l'Etat algérien pour avoir cédé au groupe les cimenteries au dinar symbolique", une parenthèse qu'elle ne refermera qu'après avoir fait le constat des dégâts sur la société et sur le pays de la privatisation de 1500 entreprises.

Les partis politiques devront compter avec le PT lors des prochaines législatives et communales que le parti prépare avec beaucoup de sérieux selon sa porte-parole. "Nous avons décidé de nous impliquer dans la gestion en participant aux législatives et communales. En 2002, nous n'étions pas prêts, aujourd'hui nous avons une meilleure maîtrise. Nous avons l'expérience des partielles en Kabylie", explique Louisa Hanoune qui précise que participer au gouvernement n'est pas une fin en soi quand on n'est pas majoritaire.

A propos de la révision de la Constitution, elle déclare que "c'est une question qui ne peut être évacuée", après avoir rappelé que la Constitution de 1996 avait été élaborée en temps de crise. "Nous sommes aujourd'hui dans une autre conjoncture, et la nouvelle Constitution devrait consacrer la souveraineté des richesses du pays et donner plus de pouvoir aux parlementaires par rapport à l'exécutif."

S. A.